



Procès-Verbal de réunion du Comité Syndical

Mercredi 17 février 2021 à 18h00 – Salle de l'Amphy à YUTZ

Le Comité Syndical du SMiTU, sous la Présidence de Monsieur Roger SCHREIBER :

Etaient Présents :

M. ANDRE René, M. BALCERZAK Roland, Mme BASTIEN Laure, M. BECKER Patrick, M. BERNARDI Alessandro, M. OCTAVE Henri, M. CORAZZA Jean-Luc, M. ENGELMANN Fabien, M. FRANIATTE Éric, Mme GRILLO Marie, Mme LOPICO Aurélie, Mme POUGET Clémence, M. WEIS Mathieu, M. PHILIPPE Lionel, M. ZIEGLER Damien, Mme HATRI Aïcha, M. BARILLARO Jérémy, M. LORENTZ Maurice, M. HERGAT Michel, M. HOLSENBURGER Alexandre, Mme KOWALCZYK Maryline, M. FERRERO Marc, M. MATHIEU Bertrand, M. MEDVES Jean-François, M. VEINNANT Bernard, M. GUERMANN Bernard, Mme HERFELD Marie-Laurence, M. LUCCHINI Marc, M. JURCZAK Serge, M. TACCONI Pierre, Mme PAULY Elsa, Mme VETZEL Caroline, M. MELEO Guy, M. SCHULTZ Laurent, Mme SCHNEIDER Brigitte, M. TSCHIRSCH Laurent, M. SCHIVRE Marc, M. PARPETTE Jerry

Etaient absents excusés :

Mme WATRIN Audrey, Mme KASPAR-COTRUPI Angèle, Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, Mme SCHUTZ Sylvie

Etaient absents non excusés :

M. SCHITZ Denis, Mme BEY Michèle

Procurations :

DEUTSCH André	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
FRIIO Marie-Rose	a donné procuration à	LIONEL Philippe
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
ROBINET David	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
DEISS Murielle	a donné procuration à	ENGELMANN Fabien
SEGURA Olivier	a donné procuration à	TACCONI Pierre
VUILLEMARD Patrick	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
RENAUX Patricia	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
CINO Frédéric	a donné procuration à	OCTAVE Henri
RICCI Roland	a donné procuration à	GUERMANN Bernard
LOGEARD Flavien (à partir du point 2)	a donné procuration à	LORENTZ Maurice (à partir du point 2)
BLUDSZUS Josette	a donné procuration à	MATHIEU Bertrand
THOMMES Thierry	a donné procuration à	HERGAT Michel
BAUR Denis	a donné procuration à	BASTIEN Laure
ZENNER Bernard	a donné procuration à	BALCERZAK Roland

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU
SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de Mission PDU et Citézen du SMiTU
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU
GIORDANO Michaël, Chargé de Missions Transports du SMiTU

Le quorum est atteint à 18h11.

Le Président, Monsieur Roger SCHREIBER, remercie Madame Clémence POUGET, Maire de la ville de Yutz, d'avoir mis à disposition du SMiTU, la salle de l'Amphy de Yutz qui permet de respecter les distanciations sociales en vigueur.

Il annonce qu'à cause de la situation sanitaire actuelle, l'Ordre du Jour a également été réduit à cinq point. Ce qui permet de réduire l'amplitude horaire de ce Comité Syndical.

Madame Isabelle AUBURTIN-COLNOT, énonce les procurations (15).

Le Président explique qu'un système de visioconférence pour les prochaines réunions va être mis en place pour permettre le visionnage à distance des prochaines réunions du Comité Syndical du SMiTU.

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance :

Le Président propose Marie GRILLO, déléguée à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, comme secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, déclare Marie GRILLO, secrétaire de séance.

Point 2 : Choix du délégataire de la délégation de service public :

Le Président donne la parole à Monsieur Bernard VEINNANT, pour présenter le point deux qui concerne le choix du délégataire de la délégation de service public.

Monsieur Bernard VEINNANT, fait une parenthèse dans la présentation du point deux :

« Sur les conditions, les items qui ont été développés dans le cadre de cet appel d'offre, il y avait donc, bien sûr, un critère financier. Vous connaissez tous la situation du SMiTU, il était nécessaire de redresser la barre et les comptes. Mais, je le dis, et j'insiste beaucoup là-dessus. Le critère économique est très important, certes, mais la qualité du service et sa robustesse est aussi un élément déterminant. Je ne suis pas au SMiTU depuis longtemps, mais je peux vous dire que depuis maintenant plusieurs mois, je ressens les attentes de nos clients, et je vois qu'il n'y a pas un jour qui passe sans que l'on ne reçoive un mail, un courrier pour nous dire que le service, le transport ne se passe pas correctement. Cet aspect, qualité du service, robustesse du service, va, je ne dirais pas au-delà, mais est très important, par rapport à l'aspect financier. »

Monsieur Bernard VEINNANT, propose au Comité Syndical, de valider le choix de la société Keolis comme délégataire de la Délégation de Service Public.

Le Président remercie Monsieur Bernard VEINNANT.

Il explique que lors des auditions, il y avait clairement deux sociétés sur les quatre qui sortaient du lot. C'était Keolis et Transdev.

Le Président demande à Monsieur Jean-François MEDVES, Vice-Président en charge des Travaux, quel est son avis sur les auditions.

Monsieur Jean-François MEDVES prend la parole :

« Ce que je fais comme constat de travail, il y a deux offres qui m'ont paru intéressantes, dont une un peu plus gentiment intéressante dans la mesure de la présentation technique et d'un savoir-faire nouveau pour le SMiTU. Je pense que réellement qu'il y a quelqu'un qui ramène quelque chose de nouveau. Transdev a déjà fait partie de notre histoire, a déjà été dans nos murs, nous les connaissons. Le travail que Keolis a fait, est un travail de fond. Transdev a fait un travail plus facile, puisqu'ils s'appuyaient sur leur savoir et leurs renseignements. Keolis a fait un travail très important pendant cinq mois. Ils ont présenté un dossier vraiment sans aucune connaissance du site. Ils ont fait du terrain, du terrain, du terrain... »

Je suis très impressionné par l'offre de Keolis, qui me paraît, et cela n'engage que moi, être la meilleure. Et cela nous permettrait de changer un petit peu d'air au sein de nos vallées. »

Le Président remercie Monsieur Jean-François MEDVES. Il déclare le débat ouvert et invite l'assemblée à prendre la parole.

Monsieur Michel HERGAT demande la parole :

« J'ai plusieurs questions, une sur un volet plus financier, et une sur un volet plus fonctionnel. Le volet financier, est-ce que vous pourriez me donner le coût kilométrique qui a été donné par les différents candidats, du moins par Keolis ? »

Monsieur Bernard VEINNANT répond :

« Le coût kilométrique est de 3,67 euros par kilomètre. Le coût moyen kilomètres parcouru, c'est la totalité des kilomètres qui sont parcourus en service commercial mais également les services « haut-le-pied », c'est-à-dire que lorsqu'un véhicule, un autocar rentre au dépôt, c'est du « haut-le-pied ». Je donne un élément de comparaison, en 2020, sous Trans Fensch, nous étions à un coût de 4,61 euros du kilomètre. »

Monsieur Michel HERGAT demande la parole :

« Merci, en complément, comment seront gérés les évolutions kilométriques ? Est-ce que l'on garde les mêmes tarifs pour les kilomètres en plus ou en moins ? ou bien y aura-t-il des pondérations qui seront faites sur les tarifs en fonction des kilomètres réellement parcourus suite à d'éventuelles évolutions du réseau ? »

Monsieur Bernard VEINNANT demande la parole :

« C'est une enveloppe globale qui leur a été donné. C'est aussi quelque chose que je n'ai peut-être pas précisé. La complexité dans cette négociation, c'est le fait que nous étions partis dans la DSP dans un certain volume de kilomètres à parcourir. Et en cours de négociation, cette enveloppe a augmenté. Nous sommes passé de trois millions sept cent cinquante mille à pratiquement quatre millions de kilomètres. »

Madame Isabelle AUBURTIN-COLNOT répond à Monsieur Michel HERGAT :

« Si demain, vous modifiez votre réseau, il faudra négocier un avenant avec le délégataire. »

Monsieur Michel HERGAT demande la parole :

« Merci, ma dernière question est plus générale. La proposition de ce soir, c'est de retenir Keolis comme prestataire, or la presse fait état de mouvements sociaux très important pour Keolis à

Strasbourg. Quel est le climat social que vous avez senti chez ce prestataire et quel est le risque pour nous, qu'une extension de ces mouvements sociaux sur le périmètre géré par Keolis ? »

Monsieur Jean-François MEDVES demande la parole :

« Effectivement, cette question est reprise par certaines personnes qui disent : « Il faut qu'on...il n'y a qu'à... » J'ai lu cela il y a quelques jours. Ce qui se passe à Strasbourg est une chose, et ce qui se passe chez nous, est une autre chose.

Quelque chose de nouveau dans l'offre par rapport à la prestation, c'est que le prestataire Keolis mise sur un taux d'absentéisme de 12%. Aujourd'hui, nous sommes plutôt aux alentours de 30% à la Trans Fensch. C'est important, son but c'est de trouver une solution sereine rapidement. N'oublions pas une chose, c'est une DSP courte sur cinq ans, et à la suite de cette DSP, une autre les attend. Donc ils ont plutôt intérêt d'être au top du top pour pouvoir poursuivre la route avec nous. Ils vont certainement se replacer.

Alors effectivement, j'entends les nouvelles, laissons-nous la chance de démarrer quelque chose de nouveau, puis nous verrons par la suite. Travaillons tous ensemble pour réussir ce projet. »

Monsieur Michel HERGAT demande la parole :

« Moi, si vous me répondez que c'est un problème lié au fonctionnement de Strasbourg, je n'ai aucun souci avec ça. C'est vous qui avez rencontré les délégataires. Si vous estimez que le climat social dans l'entreprise est suffisamment sain et suffisamment calme pour qu'il n'y ait aucun risque, je l'entends et je vous fais confiance. Je n'étais pas présent et donc je ne peux pas me faire d'avis. »

Monsieur Bernard VEINNANT répond :

« Je complète le propos en précisant que, dans le cadre de cette DSP, le délégataire reprend l'intégralité du personnel de la Trans Fensch aux conditions de travail actuelles. Aujourd'hui, il n'y aura pas d'évolution en termes de contrat de travail, ou de conditions salariales. »

Monsieur Serge JURCZAK demande la parole :

« Je rappelle toutefois que cette décision de passer à la DSP date du précédent mandat. Puisque cela a été voté en 2019. Je rappelle aussi que concernant la délégation du Val de Fensch à l'époque, nous avions des réticences par rapport à une délégation du service public dite courte. Nous pensions que cela pouvait poser problème pour la suite. Aujourd'hui, nous avons d'autres critères à prendre en compte, c'est la situation de la société Trans Fensch. Il faut savoir que ceux qui étaient là pour ce mandat et le précédent, font aussi parti du Conseil d'Administration de Trans Fensch. Et nous connaissons la situation de cette entreprise aujourd'hui. Elle n'est pas bonne. Alors, Monsieur Michel HERGAT nous demande, si ce sera le calme social ? Personnellement, je dirais oui. Mais personne ne peut prétendre savoir ce qu'il se passera demain.

Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que cette DSP est appelée, y compris par les Syndicats majoritaires de Trans Fensch.

Pourquoi ?

Parce que nous sommes dans une situation qui n'est plus tenable. Autant financièrement qu'au niveau social, car il y a un lien social fort dans cette société qui est historique. Mais nous avons

des problèmes de gouvernance qui ont changés ces dernières années qui font que nous ne sommes pas dans une société qui fonctionne normalement. A partir de là, il y a eu aussi, à Transdev, nous nous sommes posés la question. Je rappelle que Transdev, avant la création de la SPL, était à la tête de Trans Fensch, et qu'il n'y a pas eu les investissements nécessaires au bon développement de cette entreprise. Je dis cela car l'âge des bus a été augmenté de dix, douze, quinze puis dix-huit ans et tout ça a fortement pénalisé le fonctionnement de Trans Fensch.

J'ose espérer que la décision que nous prenons aujourd'hui sera la bonne. En effet, je suis contraint et forcé, mais en tout état de cause, j'espère que nous allons dans le bon sens. »

Le Président remercie Monsieur Serge JURCZAK et précise qu'il a rencontré des délégués syndicaux de la Trans Fensch, et il ne les a pas vu craintifs par rapport au passage de SPL en DSP.

Monsieur Jerry PARPETTE, employé de la société Trans Fensch, ne participe pas au vote.

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical adopte le choix de la société Keolis comme délégataire.

Point 3 : Apport en compte courant d'associé de la société publique locale Trans Fensch :

Monsieur Pierre TACONNI, présente le point trois qui concerne l'apport en compte courant d'associé de la société publique locale Trans Fensch.

Monsieur Jerry PARPETTE, employé de la société Trans Fensch, ne participe pas au vote.

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le point trois.

Point 4 : Rachat des biens immobilisés de la SPL dans le cadre de la dissolution :

Monsieur Pierre TACCONI présente le point quatre qui concerne le rachat des biens immobilisés de la SPL dans le cadre de la dissolution.

Monsieur Jerry PARPETTE, employé de la société Trans Fensch, ne participe pas au vote.

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le point quatre.

Point 5 : Transfert du marché de location de véhicules de la SPL au SMiTU :

Monsieur Bernard VEINNANT présente le point cinq.

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le point cinq qui concerne le transfert du marché de location de véhicules de la SPL au SMiTU.

Monsieur Jerry PARPETTE, employé de la société Trans Fensch, ne participe pas au vote.

Le Président remercie l'assemblée ainsi que le travail accompli par les Vice-Présidents.

Monsieur Michel HERGAT demande la parole :

« Nous entendons parler de l'évolution significative de la participation des communes au SMiTU. La dernière fois que cela a eu lieu, le moyen que nous avons trouvé pour s'en sortir de façon calme et constructive, a été de mettre en place une commission ad-hoc qui a planché sur

le sujet et a proposé quelque chose qui a été approuvé par tout le monde. Je souhaiterai, dans le cas où une évolution significative de la participation des communes devrait se faire, que nous ayons recourt à la même méthodologie de façon à ce que les débats se passent dans une ambiance sereine et constructive. »

Monsieur Pierre TACCONI demande la parole :

« Merci Michel pour cette question qui embraye sur ce que j'allais dire. Je regrette que, de cet ordre du jour, est disparu le Rapport d'Orientation Budgétaire. Car je considère que le SMiTU se devait, dans cette situation et dans la foulée de ce choix de DSP, d'évoquer ensemble et de pouvoir débattre sur ce que sera l'orientation budgétaire que nous devons en responsabilité prendre en 2021. Car, il y a des choix et des décisions à prendre, et celle-ci en fait partie. Il reviendra bientôt. Les obligations légales nous y feront revenir. Je note ta proposition qui est, je trouve, assez pertinente en complément de ce que nous faisons en Commission Finances. »

La séance est levée à 19h00.

La secrétaire de séance,



Madame GRILLO Marie,

Déléguee de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.